

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 13 (1998)
Heft: 4: Bulletin

Artikel: "Mesures conservatoires d'urgence lors de dégâts d'eau et de feu"
Autor: Herion, Susan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Mesures conservatoires d'urgence lors de dégâts d'eau et de feu»

Plan en cas de catastrophe, élaboré pour la Bibliothèque nationale suisse, à Berne

Bibliothèques, archives et musées sont les dépositaires du patrimoine documentaire, autrement dit de l'une des pierres angulaires de notre culture. Les ouvrages conservés dans ces institutions font le voyage du passé vers le futur afin de transmettre leur enseignement et leurs témoignages à qui veut en bénéficier. La préservation de ces biens est de la responsabilité de ceux qui en prennent soin et qui doivent tout mettre en oeuvre pour protéger ces richesses.

A l'étroit dans ses locaux depuis de nombreuses années, la Bibliothèque nationale suisse (ci-après BN) a débuté dès 1994 la réalisation d'un programme de construction et de transformation de son bâtiment, dont la première étape, achevée en 1997, fut marquée par la construction d'un nouveau magasin souterrain situé sous le jardin à l'ouest. Situé sur une zone marécageuse, les travaux de construction ont soumis le bâtiment à l'épreuve des tensions. L'excavation et l'élévation de la structure provoquèrent des mouvements du bâtiment qui engendrèrent fissures et dégâts dans un angle particulièrement sollicité où se trouvaient un certain nombre de collections précieuses conservées à la BN.

L'établissement d'un plan en cas de catastrophe du point de vue de la conservation s'imposait dans ce contexte de travaux comme une urgence absolue pour la BN. Elaboré en 1995, le plan a été révisé en 1998, tenant ainsi compte d'une nouvelle étape dans la construction et la

transformation du bâtiment. Cette décision s'insère dans le cadre de la politique de conservation préventive de la BN et doit être accompagnée de travaux de restauration, de réalisation de copies de sauvegarde et d'optimisation du conditionnement des documents.

Trop d'exemples récents de catastrophes se sont produits, provoquant des dégâts énormes et coûteux, sur les plans tant financier que culturel nous incitant à nous préparer au mieux à de tels risques. Pour preuve:

Trop d'exemples récents de catastrophes se sont produits, provoquant des dégâts énormes et coûteux, sur les plans tant financier que culturel nous incitant à nous préparer au mieux à de tels risques.

1966: inondation de la ville de Florence par le fleuve Arno, qui entraîna d'importants dégâts dans les bibliothèques et les archives: plus de 2 millions de volumes et de nombreux manuscrits ont été endommagés. La remise en état n'est toujours pas terminée.

1986: un pyromane met le feu à la Central Public Library de Los Angeles. 400.000 livres ont été endommagés et 1.250.000 d'autres vo-

lumes ont subi des dégâts d'eau et de fumée.

1997: Sachseln dans le canton d'Obwald, des archives photographiques privées, de grande valeur historique, ont subit un terrible dégât d'eau. Les 2/3 de la collection ont été jetés, car les coûts de remise en état se sont avérés trop onéreux...

Le fait de définir un plan en cas de catastrophe a le mérite de diminuer l'amplitude, voire d'éviter cette dernière. Par ailleurs, un tel travail permet à l'institution de continuer d'assumer ses missions et de maintenir son fonctionnement après

Resümee

Im Rahmen der Umstrukturierungen und Umbauten der Schweizerischen Landesbibliothek wurde ein Katastrophenplan notwendig, der 1995 ausgearbeitet und den neusten Entwicklungen 1998 angepasst wurde. Ein Katastrophenplan soll panikartige Reaktionen verhindern und den Reaktionsprozess im Notfall nach logischen Kriterien steuern. Der Plan der Schweizerischen Landesbibliothek ist in fünf Kapitel gegliedert, wobei das erste Kapitel die Sicherheit der Personen im Katastrophenfall beinhaltet, das zweite die ersten Reaktionen nach Freigabe des Gebäudes durch die Feuerwehr, das dritte die Rettung der Objekte und das vierte die Klärung der Situation nach der Katastrophe. Das fünfte Kapitel schliesslich betrifft die Auswertung der im Katastrophenfall gemachten Erfahrungen.

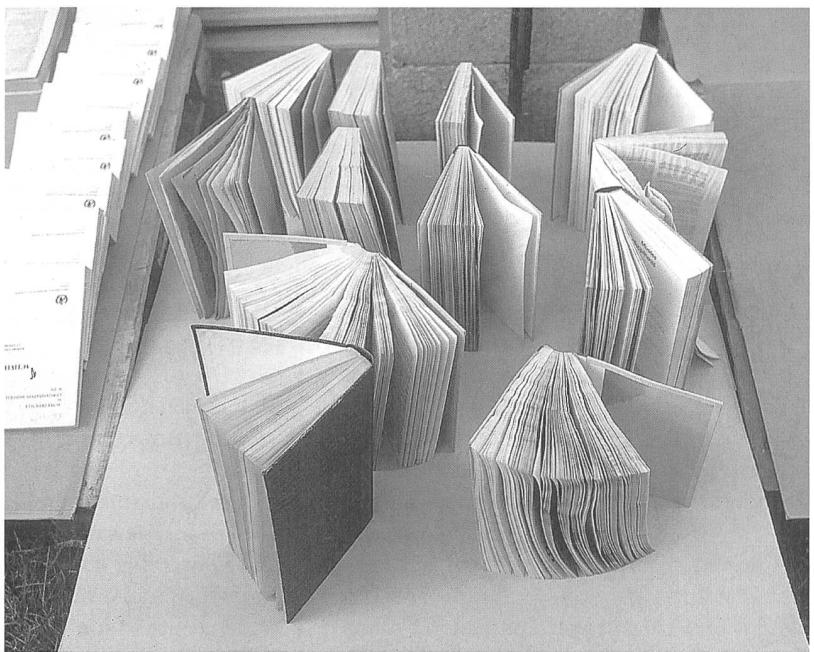


Foto: Bibliothèque nationale

Livres ouverts pour permettre le séchage

une interruption réduite au minimum. En d'autres termes on peut comparer cela à prendre un parapluie avec soi par temps changeant alors qu'on n'est pas certain de son utilité. Cela paraît bien léger, en fait, il s'agit de beaucoup plus, car lorsqu'on est préparé à faire face aux conséquences causées par un sinistre, cela rend la situation certainement moins ... sinistre.

Un plan en cas de catastrophe admet l'hypothèse d'une telle éventualité. Il diminue l'effet de panique et rend le processus de réaction logique. Il contient une marche à suivre qui englobe toutes les étapes nécessaires. Voici comment s'articule notre plan:

chapitre 1: «lors d'un sinistre»

Ce chapitre concerne essentiellement la sécurité des personnes. En ce qui concerne la BN il n'est ni terminé ni complet car le concept de sécurité en cours d'élaboration est de la responsabilité de l'Office fédéral de la culture auquel la BN est rattachée. Néanmoins, les éléments touchant le déroulement des diverses alarmes possibles ainsi que les procédures d'appels des gens qui doivent être avertis sont en place. Le plan couvre les deux emplacements que la BN va occuper durant ces deux prochaines années: Hallwylstrasse 15 et Schwarztorstrasse 96.

chapitre 2: «premières réactions» ou, qui fait quoi et comment

Il s'agit de l'entrée dans le bâtiment, une fois l'autorisation donnée par les pom-

piers. Les représentants de la sécurité des personnes et du bâtiment et le service de la conservation doivent évaluer la situation et organiser le sauvetage. C'est à ce moment qu'entre en jeu le service de la conservation et que le plan en cas de catastrophe est mis en oeuvre. Ce chapitre contient toutes les adresses nécessaires pour une réaction adéquate, rapide et efficace.

Des «groupes d'intervention» sont organisés; la tâche de chaque personne est prédéfinie, tout en travaillant sous la conduite de la coordinatrice du sauvetage. L'organisation du sauvetage et la coordination des différentes opérations peuvent être mises sur pied.

La BN a fait l'acquisition dans ce but de ce que nous appelons les «boîtes Picket» (ou boîtes d'urgence), il s'agit de 4 boîtes qui contiennent le minimum de matériel nécessaire dans ce type de situation: étiquettes autocollantes, lampe de poche, boîte à outils, papier ménage, gants, divers sacs en polyéthylène, etc.

En parallèle, il est très important dans cette phase de stabiliser et de contrôler les conditions climatiques des zones sinistrées.

chapitre 3: «sauvetage», il s'agit des détails du sauvetage des objets

Dans cette phase, le sauvetage proprement dit des objets doit être réalisé mobilisant toutes les personnes «clé». Les conseils et les instructions sont donnés à propos de toutes les phases de traitements pour tous les types de matériaux, traditionnels et nouveaux médias.

- comment sélectionner le traitement approprié?
- où sont les collections prioritaires, que doit-on faire si elles sont touchées?
- quel matériel est prioritaire en fonction de ses réactions et de ses propriétés?
- quels sont les matériaux qui peuvent «attendre»?

Le matériel doit être déplacé, les objets endommagés ou non, les collections prioritaires doivent être sauvées, par séchage à l'air, congélation, etc.

chapitre 4: «après la catastrophe»

Ce chapitre décrit ce qu'il faut faire après la situation de crise. Il prévoit le cas d'un stockage intermédiaire ainsi que la réhabilitation de la zone sinistrée. La planifi-

cation à long terme des travaux de conservation puis le retour du matériel dans les magasins y est aussi abordée.

chapitre 5: «mise en valeur de l'expérience»

Après une telle aventure et l'utilisation pratique d'un plan en cas de catastrophe, l'avis des participants est très important. Il est prévu d'évaluer le plan et, en cas de besoin, d'y apporter des améliorations, voire de le réviser.

Le plan en cas de catastrophe ne concerne que le sauvetage des collections de la BN et des Archives littéraires suisses. Or vue l'ampleur des collections et la gravité de telles situations, il est évident que le service de la conservation de la BN ne pourrait faire face seul si une catastrophe importante devait se produire. Des «groupes d'intervention» composés des collaboratrices et collaborateurs du service de la conservation et des magasins ont été créés dans cette optique. Formés de manière ciblée, ils seront aptes à réagir et à donner des instructions en connais-

sance de cause. De manière plus large la coopération de l'ensemble du personnel de la BN est indispensable par la prise de conscience de cette problématique et une information régulière. De plus, la collaboration avec le service de la protection du patrimoine, des pompiers de la ville de Berne ainsi que des collègues restaurateurs-conservateurs s'est avérée fructueuse et indispensable afin de produire un travail de qualité.

Un échange d'information ne pouvant être que bénéfique pour la conservation à long terme de notre patrimoine, c'est avec plaisir que la cheffe du service de la conservation de la BN, met le plan en cas de catastrophe à disposition à toute institution qui se sent concernée par le sujet.

*Susan Herion, Hallwylstrasse 15,
3003 Berne
Tél. 031.322.89.91
Fax: 031.322.84.63
e-mail Susan.Herion@slb.admin.ch.*

Chantal Karli, cheffe de projet

Denkmalpflege im Architektur- und Ingenieurwettbewerb

Ergänzende Empfehlungen der Eidgenössischen Kommission für Denkmalpflege zur Ordnung 142 des SIA (Ordnung für Architektur- und Ingenieurwettbewerbe)

Zweck

Die Empfehlungen dienen der Integration von Überlegungen und Massnahmen zur angemessenen Erhaltung von historischen Bauten, archäologischen Stätten oder Funderwartungsgebieten bei der Vorbereitung und Durchführung von Architektur- und Ingenieurwettbewerben.

Wettbewerbsvorbereitung

Die Fachstellen für Denkmalpflege und Archäologie sollen möglichst frühzeitig in die Wettbewerbsvorbereitungen ein-

bezogen werden. Mit ihrer Fachkompetenz können sie beim Beschaffen der notwendigen Unterlagen einen wesentlichen Beitrag leisten.

Sie begleiten die Aufarbeitung der bauhistorischen Grundlagen. Sie leiten daraus klare Aussagen zur Schutzwürdigkeit bestehender Objekte oder zur Bedeutung der zu erwartenden archäologischen Funde ab.

Die Fachstellen für Denkmalpflege und Archäologie geben programmverbindlich Auskunft über geschützte und schützenswerte Objekte und legen gegebenenfalls Prioritäten der Schutzwürdigkeit fest. Sie äussern sich zu Art und Mass der Nutzung, die den Objekten und ihrer Umgebung zuträglich ist, und definieren die Spielräume für Veränderungen oder Eingriffe.